

Projet Educatif et Pédagogique de l'A.L.C « 11/ 15 ans »



**Communauté de Communes des Cévennes
Gangeoises et Suménoises 2020/2021**



Sommaire

Préambule

Identification des partenaires

- I. **Rappel du projet éducatif de l'organisateur**

- II. **Fonctionnement**
 1. **Accueil de loisirs périscolaire/Accueil de loisirs au Collège**
 2. **L'équipe d'animation**
 3. **Le Collège Louise Michel**
 4. **Horaires et périodes**
 5. **L'inscription**
 6. **Es locaux**

- III. **Intentions éducatives de l'équipe d'encadrement**
 1. **Objectifs pédagogiques**
 - a) **Objectif 1**
 - b) **Objectif 2**
 - c) **Objectif 3**

 2. **Rôle de l'équipe d'animation**
 - a) **Rôle de la direction**
 - b) **Rôle des animateurs**

 3. **Cadre éducatif de l'équipe**

 4. **Le Public « les 11 / 25 ans »**

 5. **Sécurité matériel, affective et physique**
 - a) **La sécurité matérielle**
 - b) **La sécurité physique et affective**
 - c) **Hygiène, santé**
 - d) **Les règles de vie**

Préambule

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises propose depuis le 01 octobre 2018, un nouveau type d'accueil dans son pôle Education, Enfance et Jeunesse.

C'est un espace ouvert et accessible à tous les jeunes scolarisés au Collège Louise Michel de Ganges.

Ce projet pédagogique, d'une temporalité annuelle, est établi son directeur conformément à la réglementation en vigueur des Accueils Collectifs de Mineurs à (Caractère Éducatif). Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolutions de l'accueil au collège.

Il met en avant les objectifs éducatifs de l'organisateur et vient préciser le fonctionnement et les actions. Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les partenaires, les parents / les jeunes et l'ensemble du personnel du collège.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aide à construire les intentions/démarches pédagogiques qui seront développées tout le long de l'année scolaire 2020/2021.

IDENTIFICATION DES PARTENAIRES

L'ORGANISATEUR / CCCGS

Nom : Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Adresse : 26, avenue Pasteur – BP 114 - 34190 Ganges

Président : M. Michel FRATISSIER

Courriel : contact@cdcgangesumene.fr

Site : www.cdcgangesume.fr

Téléphone : 04 67 73 78 60

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) est un EPCI créé en 2000. Elle est composée de 13 Communes : 9 héraultaises (Ganges, Brissac, St Bauzille de Putois, Cazilhac, Laroque, Montoulieu, Agones, Gornies, Moulés et Baucels) et 4 gardoises (Sumène, Saint Julien de la Nef, Saint Martial et Saint Roman de Codières). L'ouverture aux Communes gardoises date de 2004.

LE PARTENAIRE PRIVILEGIE / LE COLLEGE PUBLIC DE GANGES

Nom : Collège Louise Michel

Adresse : Place Jules Ferry, 34190 Ganges

Nombre d'enfants scolarisés : **627** → pour l'année scolaire 2020/2021

Tranches d'âge : 11 - 15 ans

Principal : M. Sylvain KOESSLER

Courriel : www.clg-michel-ganges.ac-montpellier.fr

Téléphone : 04 67 73 67 78

Le collège Louise Michel scolarise 627 élèves (dont 12 en classe ULIS), provenant de 10 écoles réparties sur deux départements (30 et 34) avec des identités différentes : le pays cévenol (Ganges-Le Vigan), plus rural et traditionnel et l'autre tournée vers la capitale régionale distante d'une quarantaine de kilomètres. La carte scolaire est complexe car le collège accueille des élèves du Gard et de l'Hérault. Les enfants des 22 villages se répartissent dans dix écoles primaires, 7 dans l'Hérault et 3 dans le Gard.

I. Rappel du projet éducatif de l'organisateur

L'actuelle politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes s'articule autour d'objectifs généraux prioritaires définis dans le cadre du Projet Educatif :

- Favoriser le développement et l'épanouissement de tous les enfants en leur permettant à tous l'accès aux sports aux loisirs à la culture
- Contribuer à la réussite éducative de tous les enfants et les jeunes de notre territoire par des actions complémentaires à celle des parents et de l'école, en veillant à assurer un égal accès à tous (financier, géographique, social, culturel...)
- Contribuer à l'intégration des enfants dans le monde qui les entoure par l'apprentissage de la vie collective, de l'autonomie et de la citoyenneté (faire de chaque jeune un citoyen de demain) : c'est-à-dire aider les enfants à grandir et à se situer dans leur environnement, en développant, entre autres, l'ouverture culturelle, l'éducation à l'environnement et au patrimoine ainsi que les échanges avec des jeunes d'autres régions ou de pays européens
- Accompagner et coordonner les actions des acteurs locaux, dans un souci de cohérence, de complémentarité et de continuité éducative
- Développer une démarche de qualité

Au travers de cette politique, les élus ont décliné des axes directeurs précis et prioritaires de travaux destinés à développer des actions à direction des jeunes de 11-25 ans :

- L'accès à l'information et à la citoyenneté
- L'insertion sociale et professionnelle
- Accès aux sports aux loisirs et à la culture
- La mobilité
- La prévention des conduites à risque

Donner la possibilité aux jeunes d'apprendre par la mise en place d'actions collectives et solidaires. Proposer des méthodes d'apprentissages accés sur la citoyenneté, en favorisant les aspects ludiques, en privilégiant le « vivre ensemble » et en laissant la possibilité à l'ado de se développer à son rythme. Les actions menées auront pour finalité d'accompagner le jeune à devenir :

1/ Un individu capable d'être progressivement conscient de ses responsabilités, de faire des choix, de les assumer, de devenir autonome et responsable.

2/ Un citoyen engagé, participant activement à la vie de son territoire et capable de s'impliquer dans une démarche collective.

3/ Un individu capable de s'adapter, de s'intégrer à la société, dans le respect des règles établies et des valeurs promues.

II. Le fonctionnement

1) Accueil de Loisirs Périscolaire / Accueil de Loisirs au Collège

L'Accueil de Loisirs se doit d'être un lieu d'épanouissement, de socialisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Ce n'est pas une « garderie ». Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes formées et diplômées. Il est installé sur la commune de Ganges. Il est vecteur d'actions propres et d'informations auprès des jeunes, des familles et des élus. Il est partie intégrante du Projet Educatif de la Communauté de Communes.

2) L'équipe d'animation

Directrice/animatrice: Anaïs EL JILALI / BP JEPS LTP - PSC1

(En cas d'absence, un adjoint de direction diplômé « DE JEPS » remplacera la directrice).

Interviennent ou le peuvent également sur l'accueil périscolaire :

- Des animateurs non diplômés
- Des stagiaires.
- Des volontaires en mission de service civique
- Des Intervenants extérieurs (associations, prestataires,...)

3) Le collège Louise Michel

L'ALC est intégré dans le fonctionnement de l'établissement scolaire et fait donc partie de la vie du collège. Les personnels du collège qui composent l'équipe éducative, les agents généralistes,... sont tous des acteurs potentiels de la structure d'accueil. Il est donc important de créer des liens de confiance entre les adultes et les jeunes qui en seront les bénéficiaires directs.

Le lieu d'accueil « le foyer » est mis à disposition par le collège.

4) Horaires et périodes

L'A.L.C sera ouvert toute l'année scolaire 2020/2021 du 28 septembre 2020 au 22 Juin 2021, hors vacances scolaires et jours fériés.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
12h30 à 14h00 → Accueil libre (<i>inscriptions le matin à la vie scolaire</i>)			
14h00 à 17h00 → Accueil de Loisirs Périscolaire			

→ Organisation des différents temps d'accueils :

- De 12h30 – 14h00 : Accueil libre : lecture, baby-foot, dessin, jeux de société...
- De 14h00 – 17h00 : La structure juridique « Accueil de Loisirs Périscolaire », sur ce temps-là, est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les intentions éducatives seront plus importantes sur ce temps d'accueil. Il sera donc le moment de développer des projets avec les jeunes. (Ex : micro entreprise, échanges intergénérationnels, actions collectives « de loisirs et/ou culturelles », projets en lien avec les associations du territoire « Web radio et journal du collège, Théâtre forum sur la thématique de la prévention, etc.)

5) **L'inscription :**

Pour réaliser une inscription, le jeune devra retourner un dossier. Ces documents sont à retirer auprès du directeur de l'ALC ou au secrétariat de la Communauté de Communes (lors de la première venue). Le dossier se compose des pièces suivantes :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- De l'attestation d'assurance (qui couvre les risques scolaires et périscolaires)

Une cotisation annuelle de 5 euros est demandée à la famille. Les documents et la cotisation seront à remettre directement à la directrice de l'ALC.

6) **Les locaux :**

Le Foyer est un lieu d'accueil mis à la disposition de la Communauté de Communes par le Collège Louise Michel. Cet espace est aménagé en différentes « zones » d'activités : lecture, baby-foot, jeux de société, espace de discussion.

C'est un lieu de vie où les jeunes peuvent se détendre, se confier, se rencontrer, échanger, rêver, flâner, travailler sur des projets (collectif/individuel). C'est un lieu de socialisation où ils pourront acquérir de nouveaux savoirs.

La convention établie entre le Collège et la Communauté de Communes fixe la capacité d'accueil du local à maximum 24 jeunes simultanément.

La réglementation des accueils collectifs de mineurs fixe le taux d'encadrement à un animateur pour 14 mineurs de plus de 6 ans.

III. Intentions éducatives de l'équipe d'encadrement

1) Objectifs pédagogiques :

Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des attentes du projet éducatif et de ses valeurs. Pour ces raisons, nous tenons à travailler les points suivants :

a) **Objectif 1 : Accompagner les jeunes à se construire au sein de leur bassin de vie**

- Découvrir le milieu dans lequel ils vivent.
- Permettre aux jeunes de prendre leur place dans la localité.
- Permettre aux jeunes de s'enrichir en faisant des expériences, des confrontations.

MOYENS ENVISAGES	PISTES D'EVALUATION / BILAN
<ul style="list-style-type: none">➤ Connaissance et découverte des différents interlocuteurs.➤ Organiser des rencontres entre les jeunes et les équipes éducatives.➤ Permettre l'implication des jeunes dans les projets de l'ALC, de l'établissement.➤ Permettre l'organisation et l'accompagnement de projets « au local » par les jeunes.➤ Mettre en place des activités communes.➤ Partager les expériences des jeunes à travers les échanges.➤ Inviter les jeunes à désigner en leur groupe des délégués/des représentants.	<ul style="list-style-type: none">• Des projets ont-ils été organisés par des jeunes ?• Les jeunes ont-ils participé à des réunions avec des acteurs locaux ?• Les jeunes ont-ils pu s'impliquer dans des manifestations locales ?• L'événement va-t-il permettre de créer du lien entre les acteurs locaux et les jeunes ?• Des projets communs ont-ils pu naître de ces rencontres ?• Des temps d'échanges entre jeunes ont-ils été réalisés ? si oui avec qui ? et dans quel cadre ?• Des temps de réunions et ou de bilans ont-ils été mis en place avec les jeunes ?

b) Objectif 2 : Accompagner les jeunes à être des adultes de demain « parcours citoyen »

- Accompagner les jeunes dans leurs démarches d'information, d'orientation, et/ou de professionnalisation.
- Permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté.

MOYENS ENVISAGES	PISTES D'EVALUATION / BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à disposition d'information jeunesse dans l'ALC. ➤ Envisager la transversalité des parcours : sport et santé, artistique, éco-citoyenneté, etc, qui serviront à l'exercice de la citoyenneté ➤ Développer des temps d'échanges/temps forts autour des problématiques jeunesse (écran, harcèlement, drogues, cigarette, ...). ➤ Faire intervenir des spécialistes, des professionnels sur les problèmes liés à la jeunesse. ➤ Orienter les jeunes vers les professionnels compétents. ➤ Accompagner les ados sur la recherche d'une orientation, d'un stage, de loisirs. ➤ Accompagner les jeunes sur les projets (collectif/individuel). ➤ Libérer/stimuler la parole. Faire en sorte que tous les jeunes puissent s'exprimer. ➤ Favoriser et Privilégier l'écoute et ses conditions. ➤ Aller vers le consensus 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes ont-ils accès à des outils d'information jeunesse ? • Des moyens nécessaires à la recherche d'information des jeunes sont-ils à disposition ? • Des temps d'échanges/temps forts autour des problématiques jeunesse ont-ils été développés ? • Des professionnels sont-ils intervenus ? Les interventions ont elles répondu aux attentes des jeunes ? • Combien de jeunes ont été orientés vers des professionnels compétents ? • Combien de jeunes ont été accompagnés dans leur démarche de recherche d'orientation/de stage ? • Des projets de jeunes ont-ils été accompagnés ? si oui combien et comment ? si non pourquoi ?

c) Objectif 3 : Offrir un service d'accueil de qualité

- Proposer un Accueil de Jeunes adapté en fonction de leurs besoins physiques et psychologiques.
- Favoriser l'identification de l'Accueil Jeunes.
- Proposer des activités novatrices et de qualité répondant aux attentes des jeunes.
- Assurer l'animation par un personnel qualifié
- Permettre aux jeunes de faire évoluer l'organisation et la qualité de leur Accueil

MOYENS ENVISAGES	PISTES D'EVALUATION / BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer des activités/actions adaptées aux emplois du temps des élèves. ➤ Aménager le local en concertation avec les jeunes. ➤ Communiquer : dans la presse, les réseaux sociaux, site internet de la Communauté de Communes, par le biais d'une signalétique extérieure (coordonnées, horaires d'ouverture), créer et diffuser des affiches, flyers, etc. ➤ Favoriser l'émergence de projets / d'activités. ➤ Offrir diverses animations en fonction des envies, de l'âge et du sexe. ➤ Faire appel à des professionnels (Brevet d'État, intervenants spécifiques, etc..) pour les activités particulières. ➤ Mesurer et évaluer le fonctionnement de l'ALC auprès des jeunes. ➤ Mettre en place des sondages anonymes ➤ Développer des temps de bilans et d'échanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Les propositions sont-elles adaptées aux adolescents ? • Les jeunes ont-ils été concertés dans l'aménagement de l'espace d'accueil ? Ont-ils participé à l'aménagement ? • Le foyer est-il composé de zones différentes ? correspondent-elles aux souhaits des jeunes ? • Permettent-elles de garantir la sécurité des jeunes ? • L'ALC dispose-t-il d'une signalétique extérieure • Les actions sont-elles valorisées sur différents médias ? • Des temps d'échange avec les jeunes ont-ils été mis en place autour de leurs envies ? • L'offre d'animation permet-elle de répondre aux envies de tous les publics ? • Des intervenants extérieurs ont été sollicités ? • Les animateurs évaluent-ils leurs actions ? • Est-ce que les jeunes ont été sondés ? • Des outils d'évaluation ont-ils été créés ?

2) Rôles de l'équipe d'animation

L'équipe d'animation a une mission et des tâches correspondantes. Nous devons tous être sur une même ligne directrice, celle de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible. Pour ce faire, il est essentiel de décliner les missions qui suivent :

a) Le rôle de la direction :

Elle met en œuvre le projet pédagogique de la structure. Elle est garante de celui-ci et de la sécurité de chacun : physique, affective, matérielle.

Elle est responsable du budget de la structure et elle est nommée par arrêté du Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises comme régisseuse principale de l'ALC. Elle a la responsabilité morale et pénale des jeunes sur ce temps d'accueil. La directrice/animatrice mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les jeunes et les animateurs. Elle doit veiller au bon déroulement du projet et des activités.

- ✓ Entretient un lien privilégié avec l' élu référent de la Communauté de Communes et les responsables du service enfance et jeunesse.
- ✓ Garantit les objectifs éducatifs et pédagogiques.
- ✓ Gère l'équipe et tisse un lien important avec les partenaires.

Hormis la gestion administrative et matérielle du centre, ses fonctions sont multiples et souvent indissociables :

- ✓ Veille aux relations établies entre l'animateur et le cadre environnant, ainsi que celles établies entre l'équipe éducative,
- ✓ Veille au respect du suivi des projets d'activités : constitution, mise en place et déroulement des activités.
- ✓ Garantit la sécurité physique et affective des enfants et des personnels.
- ✓ Assure une participation active à la mise en place du programme, au même titre que les animateurs acteurs dans la préparation du centre.
- ✓ Reste vigilant au suivi et à l'évaluation des compétences et aptitudes des stagiaires en formation B.A.F.A. et B.A.F.D.

b) Le rôle des animateurs :

Les animateurs sont sous la responsabilité de la directrice. Ils se conforment aux objectifs pédagogiques et éducatifs et les appliquent. Leur travail s'inscrit dans une démarche d'équipe, de partage de connaissances, de communication. Ils participent à l'élaboration de du projet et à la vie collective de l'ALC. Grâce à un travail en équipe, les besoins exprimés des jeunes permettront le réajustement du projet.

Les animateurs doivent considérer le jeune comme une personne unique et globale. Il est essentiel d'établir avec tous une relation de confiance et de communication basée sur le respect mutuel et dans un cadre strictement professionnel.

Ils doivent aussi soutenir les jeunes mais ne pas agir à leur place. Ils représentent pour eux l'adulte référent et à ce titre doivent avoir un comportement exemplaire. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des jeunes sur les temps d'accueil de l'ALC.

L'équipe éducative et pédagogique s'engage à atteindre les objectifs fixés lors de la création du projet.

L'« **Animateur** » est le vecteur opérationnel du projet pédagogique en concevant les projets et les concrétisant.

Il est « **acteur** ». Il doit : «**donner vie**» à ses projets. Il lui est demandé de «**savoir être imaginatif**» et «**savoir s'adapter**».

Le temps d'accueil est un moment privilégié pour communiquer avec les parents.

Auprès des jeunes

- Il est garant de la sécurité physique et affective des jeunes.
- Il est à l'écoute des jeunes et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des jeunes.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les jeunes en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à ses collègues des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité.

Avec ses collègues

- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, ...)
- Il communique les informations
- Il soutient ses collègues

3) Cadre éducatif de l'équipe :

L'équipe d'encadrement travaille sur une démarche éducative. Elle prend en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chacun.

Dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités, mais également en tant qu'accueil, sécurisé, convivial, il doit réunir toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie dans le foyer.

Il est important que les jeunes soient impliqués en leur donnant une réelle place dans le projet. Il est important qu'il trouve un intérêt à s'impliquer dans les activités.

Nous avons aussi pour ambition d'**engager les jeunes sur des notions de parcours éducatif** : sport & santé, artistique, démocratie & citoyenneté, patrimoine & environnement, prévention...

Les jeunes sont inscrits dans des projets et sont des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Complémentaire de l'enseignement classique, l'équipe de l'ALC devra être amenée à s'appuyer sur des enjeux de l'actualité : éducation aux médias, réseaux sociaux et traitement de l'information.

C'est aussi en s'appuyant sur les valeurs et principes de la République et sur des socles de connaissances, de compétences et de culture, que nous serons amenés à développer des parcours : citoyen, artistique, sportif, environnemental, etc.

4) Le public « les 11 / 15 ans »

Les jeunes sont autant acteurs que des consommateurs ! Ils participent au choix des activités, par le vote et par la demande. Ils seront également consultés sur l'édition de la charte de bonne conduite. Ce sont eux qui font vivre le projet pédagogique au travers de leurs participations à l'intérieur de la structure.

L'adolescence est dans une phase complexe de développement et de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité propre. (Besoins de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses copains et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents).

C'est une période d'initiations, de découvertes d'expérimentations au cours de laquelle ils vont tester les limites qui leur ont été imposées et braver les interdits. Ils sont dans une période rebelle quasi permanente avec les adultes.

Cependant, en même temps que les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin que nous leur fixions un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir desquels ils vont se construire. Ils ont besoin d'être orienté sans pour autant être surprotégés.

Nous pensons que l'adolescence est une bonne période pour mettre des projets en place car leurs besoins correspondent avec des actions que nous souhaitons mener.

La méthode privilégiée prendra la forme de pédagogie active où le jeune aura un rôle concret. Il sera concerté dans la prise de décision, après concertation ou collaboration avec l'adulte.

Les besoins des jeunes de 11 -15 ans

- L'autonomie
- La responsabilisation
- L'écoute
- L'estime de soi
- Besoins d'exprimer son avis
- L'appartenance à un groupe
- Le développement de la conscience sociale et morale

5) Sécurité matériel, affective et physique

a) La sécurité matérielle :

Les acteurs sont informés de l'ensemble des consignes de sécurités à respecter. Ces dernières se distinguent en plusieurs points :

- **Réglementation incendie :**
 - Procédure d'évacuation.
 - Les extincteurs, les portes de sorties.
- **Dégradation ou anomalie matérielle** (vitre brisée, fil électrique à nu, etc. ...) :
Informer la directrice.
- **Les animations sont soumises à des règles de sécurités** imposées par la législation française.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est instauré dans l'établissement. L'équipe éducative suivra donc les consignes en cas de problèmes.

b) La Sécurité physique et affective :

Comme dans toutes les collectivités, l'Accueil de Loisirs au Collège ne sera pas à l'abri de conflits et de rapports de force entre les jeunes. Il peut arriver que des adolescents se chamaillent, se fassent mal physiquement comme affectivement. Difficile à prévenir, cette forme de violence peut néanmoins être modérée par la communication et la présence constante d'un adulte auprès d'eux.

La violence d'un adulte envers un jeune sera très lourdement sanctionnée, et sans possibilité de négociation. Dialogue et vigilance sont encore les moyens les plus sûrs pour éviter ce type d'écueil.

Toute forme de violence physique est la conséquence d'une agression affective antérieure. L'incivilité, les injures, la mesquinerie, la moquerie, l'indignité, ..., sont autant de formes de "Violence Affective" qui font bien souvent plus mal que des traumatismes physiques. Des formes plus discrètes, comme le rejet, l'humiliation, l'intimidation, l'isolement, la corruption, l'exploitation et le retrait d'affection, sont assimilés à une violence psychologique et donc affective. Parce que plus "secrètes", ces formes de violence réclament de la part des adultes une vigilance plus intense dans leurs actes et leurs dires.

c) Hygiène, santé :

↳ Hygiène corporelle :

- faire attention à la présence des poux,
- signaler toute présence anormale de réaction cutanée (coup de soleil, allergies, ...).

↳ Hygiène vestimentaire :

- respect des vêtements d'autrui,
- Pas d'échange de vêtements (dermatose, poux, ...).

↳ Les premiers soins (lien avec l'infirmière du collège est indispensable):

- traitement médical (ordonnance obligatoire),
- soin d'une blessure ou d'un traumatisme léger,
- pour des affectations graves, il faut impérativement faire appel aux services de secours.

d) Les règles de vie :

Pour que règne une bonne qualité de vie au foyer, il est important que les jeunes et les adultes adoptent et respectent les mêmes directives. Celles-ci sont réunies dans ce que nous nommerons communément les règles de vie/la charte de l'ALC.

Ceci étant, les règles de vie ne sont louables que si elles répondent aux critères et aux attentes que défendent ce Projet Pédagogique. La qualité de vie du centre n'est ainsi reconnaissable que lorsque sont rendus opérationnels les points suivants :

- **Avoir atteint les objectifs éducatifs et pédagogiques,**
- **Prises de conscience par chaque individu de ses responsabilités, de ses valeurs et de celle des autres, dans le respect des différences,**
- **Sécurité physique et affective,**
- **Bonne communication,**

- **Convivialité, plaisir, épanouissement,**
- **Respect, d'autrui, de soi, du matériel, du temps et de l'espace,**
- **Rythme de vie équilibré**

Au-delà de ces arrêtés, les règles de vie sont déterminées avec les animateurs et/ou les jeunes. Aussi, est-il fortement conseillé de l'élaborer "avec" les jeunes et les adultes, à partir des conditions non-négociables.